

A.1.1 ACTION EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

16

AIDE À LA CERTIFICATION ANNUELLE « AGRICULTURE BIOLOGIQUE »



NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Ce dispositif a pour objectif d'aider les agriculteurs qualifiés « Agriculture Biologique » à conserver leur certification par une prise en charge partielle des coût d'audit de certification annuelle.

BÉNÉFICIAIRES

Agriculteurs à titre principal ou secondaire, personnes physiques ou morales certifiées AB ou en conversion biologique.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Règlement CE n°1857/2006 du 15 décembre 2006 Règlement d'exemption agricole (Art 14).

CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

Devis de l'audit de certification.

TAUX D'INTERVENTION – CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

- Plafond éligible : 400 €
- Taux : 50 %
- Versement sur présentation de la facture acquittée

PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- Formulaire de demande dûment complété, daté et signé accompagné des pièces justificatives

DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Economie et de l'Emploi
Service Agriculture et Pêche

DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Néant

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGRICULTURE ET AMÉNAGEMENTS RURAUX

Ce dossier est à adresser à :
Monsieur Didier MARIE
Président du Département de Seine-Maritime
Hôtel du Département
DEE/SAP
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX 1

AIDES EN MATIERE D'AGRICULTURE

DEMANDE D'AIDE :

Certification annuelle en « Agriculture Biologique »

Fiche d'aide consultable sur www.seinemaritime.net rubrique « guide des aides »

Pour tout renseignement complémentaire :
Service Agriculture et Pêche
Tel : 02.35.03.55.55 – Fax : 02.35.03.51.81
Mail : AGRICULTURE@cg76.fr

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Le présent imprimé dûment complété, daté et signé
- Un Relevé d'Identité Bancaire à l'adresse du siège social
- Devis de **moins de 6 mois** (approuvés et signés par le bénéficiaire)
- Statuts à jour pour les formes sociétaires
- Copie du certificat Agriculture Biologique de l'année antérieure ou attestation de conversion signée du Président du GRABHN

Pour le versement de la subvention :

- Copie du certificat Agriculture Biologique de l'année
- Factures **originales** acquittées

* Le Département ne peut accepter la demande que dans la mesure où le budget prévu pour le présent régime d'aide n'est pas épuisé (conforme point 16 règlement 2006/C 319/01 de la Communauté Européenne).

* Les réponses obligatoires sont mentionnées par un astérisque (*). Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.

* La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire. Conformément aux articles 32, 39 et 40 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont notamment informées que :

1 – Les destinataires des informations collectées sont les services du Département de Seine-Maritime habilités à instruire les dossiers et le cas échéant les administrations ou organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique.

2 – En tout état de cause, les personnes bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Elles peuvent exercer ce droit en envoyant un courrier électronique au Correspondant Informatique et Libertés du Département de Seine-Maritime (cil@cg76.fr) ou en lui adressant un courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Correspondant Informatique et Libertés – Département de Seine-Maritime – Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN CEDEX 1.

* Le demandeur atteste que les travaux ne sont pas commencés à la date de la demande.

* Le demandeur prend acte qu'il ne peut débiter les travaux avant l'accord de subvention.

*** Conformément à l'article 14 du règlement 1857/2006 d'exemption agricole du 15 décembre 2006, je prends note que l'aide à l'assistance technique ne peut être versée directement à l'attributaire final. Aussi, j'accepte que le financement soit directement versé au prestataire que j'ai choisi. J'ai connaissance du fait qu'il m'est impossible de changer de prestataire après le dépôt du dossier.**

A

**Signature du ou des demandeur(s)
précédée de la mention « LU ET APPROUVE »**

Le